

Communiqué de la Société suisse des officiers : les nouveaux status de la SSO apportent plus de professionnalisme...

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

3. Conclusion

L'acceptation du projet du Service psycho-pédagogique permettrait, à l'aube de l'an 2000, d'installer un organe national de lutte contre l'illettrisme. Partant du principe qu'« il faut battre le fer quand il est chaud », le Service psycho-pédagogique travaille depuis deux ans à créer des

liens avec diverses personnes et associations, afin de pouvoir répondre au mieux à la demande des recrues illettrées.

Pour la première fois, on a pu exposer auprès d'organes militaires compétents la situation dramatique dans laquelle se trouvent, chaque année, des jeunes gens qui entrent

dans la vie militaire. Vouloir les aider, c'est participer à l'avènement d'une société mieux instruite, donc mieux préparée à affronter les difficultés, qu'elles soient civiles ou militaires. Ne serait-ce pas dommage de laisser le fer se refroidir ?

P. M.

Communiqué de la Société suisse des officiers

Les nouveaux statuts de la SSO apportent plus de professionnalisme...

Le 11 mai 1996, l'Assemblée ordinaire des délégués a accepté à l'unanimité les statuts proposés par le Comité central, qui visent à rendre plus efficace le travail de la Société suisse des officiers :

1. Le principe du Vorort, qui définissait la composition du Comité central, est supprimé. Ainsi sont créées les conditions pour que les forces vives de l'ensemble du pays prennent en charge les destinées de la SSO. Bien entendu, il continuera à y avoir un tournus pour le président et les vice-présidents.
2. Jusqu'à maintenant, le Comité central changeait complètement tous les trois ans ; cela créait des solutions de continuité et d'inévitables difficultés de mise en route. Les nouveaux statuts, qui prévoient une période de trois ans pour le président et une période de deux ans avec des possibilités limitées de réélection pour les autres membres du Comité central, permettent une politique judicieuse concernant les personnes appelées à siéger au Comité central, ainsi qu'un renouvellement annuel régulier.
3. L'ancrage du Secrétariat général assure un élément professionnel dans le travail quotidien de la SSO, organisation de milice. Ni l'emplacement du secrétariat général, ni son cahier des charges ne figurent dans les statuts, si bien que chaque Comité central, surtout le président, peut l'organiser selon ses besoins.

Il est réjouissant que l'assemblée des délégués ait accepté ces statuts à l'unanimité. Le groupe de travail, sous la responsabilité du secrétaire général, a mené à bien cette révision et mérite tous nos remerciements.

**Le responsable de l'information SSO
Maj EMG Günter Heuberger**